

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 8 juin 2016

Communiqué de presse

Élections à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Le renouvellement général des membres de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat se déroulera entre le 1er et le 14 octobre 2016.

Le vote s'effectuera uniquement par correspondance.

La consultation de la liste électorale sera possible du 10 au 20 juin 2016 dans les locaux de la Chambre de M étiers et de l'Artisanat et à la Préfecture, bureau de la réglementation, des élections et de la circulation.

Toute personne estimant avoir été omise, radiée ou classée dans une catégorie autre que celle à laquelle elle appartient peut saisir le président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pendant la période du 10 au 20 juin 2016.

Ces mêmes réclamations pourront également être déposées auprès du tribunal d'instance entre le 10 juin et le 10 juillet 2016.